

© DG Trésor

## Lettre économique d'Égypte

N° 79 – Décembre 2017

*Cette fin d'année a été riche en activités dans le domaine de la ville durable avec une visite d'une délégation de la Task Force ville durable du MEDEF international du 21 au 23 novembre, qui s'est déplacée à Alexandrie où elle a pu rencontrer l'Amiral Medhat Attia, président de l'Autorité du port, qui a présenté les projets d'agrandissement du port d'Alexandrie, et surtout le projet de le transformer en « green port » d'ici 2035. Les entreprises françaises peuvent accompagner le port d'Alexandrie dans ce projet et proposer des solutions intelligentes et innovantes pour lui permettre d'atteindre cet objectif. La délégation du MEDEF a aussi rencontré le général Ahmed Zaki Abdin, président de la société pour la Nouvelle capitale administrative, ouvrant là encore des perspectives de collaboration pour que ce grand projet, fierté de l'Égypte, ait vraiment le caractère d'une ville soutenable, intelligente et respectueuse de l'environnement. Surtout, le 23 novembre s'est tenu le Forum économique de la ville durable dans les locaux de l'hebdomadaire francophone Al Ahram hebdo, partenaire de l'évènement. Ces événements de la fin du mois de novembre ont clôturé une année riche, à la fin de laquelle nous fêtons le premier anniversaire du club de la ville durable des entreprises françaises en Égypte : de nouvelles actions sont d'ores et déjà programmées pour promouvoir l'offre française, accompagner les entreprises dans leurs projets et rencontrer avec elles les décideurs pour œuvrer ensemble à construire l'Égypte de demain, une Égypte qui restera proche de la France, une Égypte qui fera du développement urbain durable et intelligent sa priorité et que nous voulons accompagner dans cette démarche. Dans un contexte de grands projets, avec 13 nouvelles villes programmées et des investissements importants en infrastructures, les opportunités sont nombreuses dans les secteurs des transports, des déchets, de l'eau, de l'efficacité énergétique, de la ville intelligente : nos entreprises peuvent apporter des solutions, sachons les soutenir. Ce numéro est donc justement centré sur la ville durable et ce premier anniversaire du club. N'hésitez pas rejoindre le Club si votre centre d'activité est en rapport avec la ville durable, et surtout n'hésitez pas à intégrer le site internet <http://egyptevilledurable.com/> en cours de développement et déjà en ligne (contact : [josephine.hebert@dgtrésor.gouv.fr](mailto:josephine.hebert@dgtrésor.gouv.fr)) qui présente le Club et ses membres.*

*Le service économique de l'Ambassade de France en République Arabe d'Égypte vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle !*

**Jérôme Baconin**  
Conseiller économique

Au sommaire :

1. [Le club de la ville durable, un an après](#)
2. [La semaine de la ville durable, compte rendu du forum économique](#)
3. [La quatrième génération de villes nouvelles est en cours de réalisation](#)
4. [Le CRCICA : une organisation internationale spécialisée dans l'arbitrage interne et international au Caire](#)
5. [Brèves et indicateurs économiques](#)



## Politiques sectorielles

## Le Club ville durable, un an après

Jérôme Baconin

[jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr](mailto:jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr)

[SAVE THE DATE] Agenda du Club

Février 2018 :

12 au 14 : 2<sup>ème</sup> édition du [Salon Egypts](#)

Mars 2018

1 au 4 : 2<sup>ème</sup> édition du [Salon BATIMAT](#)28 au 31 : [Cityscape Egypt](#)[Site internet de la Ville Durable](#)[Pour s'inscrire à la Newsletter](#)

Il y a un an, le 8 décembre 2016, se tenait la réunion de lancement du Club ville durable d'Égypte. Y étaient représentés les secteurs de l'ingénierie, des matériaux de construction, de l'énergie, des transports, de l'eau, de la ville intelligente et des services aux municipalités. La création du club répond à la une demande du Président de la Task Force ville durable du Medef international, Gérard Wolf, et marque l'aboutissement d'un effort de promotion de l'offre française lancé début 2016. Elle correspondait aussi à une prise de conscience de l'importance de ce secteur suite au lancement de grands projets d'infrastructures urbaines. Au fil des mois et des manifestations, des sous-groupes sectoriels au sein du Club ont commencé à se structurer, avec la volonté de mieux faire jouer les synergies et complémentarités. Le Club de la ville durable regroupe désormais une trentaine d'entreprises.

**Le stand du Club ville durable sur le premier salon Batimat en Égypte (9-11 mars 2017) : visibilité et esprit d'équipe.** Le stand labellisé Club de la ville durable a mobilisé les entreprises du Club et attiré l'attention des médias et des décideurs politiques qui l'ont visité sur cette initiative. L'édition d'un catalogue des entreprises participantes leur a donné une visibilité supplémentaire. Le travail en sous-groupes thématiques (énergie, mobilité urbaine, matériaux de construction) a permis de mieux identifier au sein des entreprises constitutives du Club les synergies et complémentarités. A l'issue de cette première opération d'envergure sous l'égide du Club ville durable, les entreprises ont pu développer un esprit d'équipe de France de la ville durable en Égypte.

**Mobiliser la chaîne de valeur dans le secteur des transports urbains : projet intégré de mobilité urbaine sur la ville de Mansoura.** Le secteur des transports et plus largement de la mobilité urbaine est particulièrement bien représenté au sein du Club ville durable. On y retrouve toute la chaîne de valeur des bureaux d'études aux fournisseurs, en passant par le génie civil et les solutions de transport intelligent. Le 3 juillet, une délégation d'une dizaine d'entreprises s'est rendue à Mansoura, qui fait face à un phénomène de congestion de plus en plus pénalisant tant pour l'économie que pour la population, pour y rencontrer les autorités et évaluer les besoins. Un projet d'étude de faisabilité destinée à proposer des solutions intégrées et innovantes est désormais lancé et a fait l'objet de la signature d'une lettre d'intention lors de la visite du Président égyptien en France le 25 octobre 2017.

De même, les entreprises du **domaine de la smart city** ont pris l'initiative de se regrouper pour mieux étudier leurs complémentarités pour structurer une offre commune.

**2018 sera l'année de la confirmation pour le Club qui va entrer en phase de maturité.** Outre la participation au salon Batimat Égypte, le Club prévoit des actions ciblées sur des projets précis telles que les nouvelles villes, le « *Great Alexandria Port* » ou encore la Zone économique du canal de Suez à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de ce dernier. Les questions de normes et standards seront également au cœur des débats à venir et forcément synonyme d'opportunités intéressantes.

Rendez-vous donc sur le site internet [www.egyptevilledurable.com](http://www.egyptevilledurable.com) et n'hésitez pas à vous [inscrire à la Newsletter](#) diffusée deux fois par mois.

[Retour sommaire](#)



## Politiques sectorielles

Jérôme Baconin

[jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr](mailto:jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr)



[Dossier Al Ahram Hebdo sur la Ville Durable \(en français\)](#)



[Site internet de la société Al Ismaelia](#)



[Site internet de The District](#)

## La Semaine de la ville durable : compte rendu du forum économique

L'Ambassade de France en Egypte a organisé du 22 au 28 novembre 2017 une semaine de la Ville durable. Dans ce cadre le Service économique a conjointement organisé avec l'AFD et l'Institut Français, en partenariat avec Al Ahram Hebdo, la Chambre de Commerce Française en Egypte et le Medef International, le **Forum économique de la ville durable pour promouvoir les solutions des entreprises françaises et favoriser les synergies franco-égyptiennes en matière de normes environnementales, d'efficacité énergétique et de ville intelligente.**

Le Forum économique a été ouvert par l'ancien premier ministre et actuel conseiller du Président de la République pour les grands projets, Ibrahim Mahlab, le ministre de l'Environnement, M. Khaled Fahmy ainsi que le nouveau président de la société de projet pour le Nouvelle capitale administrative (ACUD), le général Ahmed Zaki Abdeen. L'objectif principal était de confronter besoins égyptiens et solutions des entreprises françaises, en faisant dialoguer décideurs politiques, acteurs économiques égyptiens, et délégations françaises dont l'AFNOR, les ministères de la Transition écologique et solidaire, et de la Cohésion des territoires, et le MEDEF international. Plus de 350 personnes étaient présentes lors de cette session d'ouverture. Le retentissement de cette manifestation a été important grâce au relai de la presse égyptienne et au concours d'Al Ahram Hebdo.

Les échanges se sont articulés autour de trois tables rondes thématiques :

1. **Les normes comme instrument pour un développement urbain soutenable**, avec des interventions de l'AFNOR, de son homologue égyptien, l'EOS<sup>1</sup>, de la société immobilière spécialisée en réhabilitation d'habitat ancien historique Al Ismaïlia, et du Crédit agricole, dont le siège en Egypte est labellisé Leed Platinum.
2. **L'efficacité énergétique** : alors que l'Egypte réduit les subventions au secteur de l'énergie, les villes égyptiennes doivent s'engager résolument vers des solutions d'efficacité énergétique intégrées, de la production à l'isolation du bâti en passant par la distribution. Cette table ronde animée par EDF, a vu dialoguer les ministères égyptiens de l'Electricité et de l'Environnement avec les représentants des sociétés El Sewedy, Saint-Gobain et Schneider Electric.
3. **La ville intelligente** : Orange, EDF-Citelum, Thalès et l'espace de co-working égyptien The District ont pu présenter leurs solutions, mais surtout la méthodologie à adopter en matière de smart city à travers l'exemple de Dijon.

A cette occasion, une délégation de 14 entreprises<sup>2</sup> de la Task Force du Medef International s'est rendue en Egypte. La délégation s'est déplacée à Alexandrie et à la Nouvelle Capitale. Elle a pu rencontrer le Conseiller grands projets du Président Al-Sissi, avec les Ministres des Transports, du Logement, de l'Environnement, le Ministère de l'Electricité. Ces échanges ont permis d'identifier plusieurs pistes de coopération et de projets, notamment autour du port d'Alexandrie (soutien au projet de *Great Alexandria Port 2035*, en particulier sur la stratégie *Green Port*) et des projets de villes nouvelles, en particulier la Nouvelle capitale administrative et les villes de New Mansoura et New Alamein.

[Retour sommaire](#)

<sup>1</sup> Egyptian organization for standards. Voir leur [site internet \(en anglais\)](#)

<sup>2</sup> Alstom, A.S. Architecture Studio, Axelcium, BRICS Access, Consolis, EDF et EDF Citelum, Engie, Artelia, Setec, Poma, RATP Dev, SNCF, Suez et Vicat.



## Politiques sectorielles

Joséphine Hebert et Romane Pagès

[josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr](mailto:josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr)[romane.pages@dgtresor.gouv.fr](mailto:romane.pages@dgtresor.gouv.fr)**La quatrième génération de villes nouvelles est en cours de réalisation**

Depuis la fin des années 70, la construction de villes nouvelles est la politique phare de développement urbain. Le programme de villes nouvelles impulsé par le Président Sadat débute en 1976 en réponse à la densité de population élevée dans la vallée du Nil. L'objectif est alors **d'implanter de nouvelles aires urbaines destinées à devenir des moteurs du développement des zones désertiques** (environ 96% du territoire). En 1982, les premières phases de construction des dix villes nouvelles de première génération<sup>1</sup> sont achevées. Durant la seconde moitié des années 80, le gouvernement poursuit avec la construction de cinq *settlements* en périphérie du Caire et lance le programme de villes nouvelles « jumelles » dont New Beni Souef et New Menya font partie. Les années 90 marquent un tournant avec l'ouverture aux promoteurs privés et le développement des villes d'Al Shorouq, Sheikh Zayed et New Cairo dont les deux dernières seront construites sur les cinq *settlements*. Le programme des villes nouvelles « jumelles » se poursuit avec notamment la construction de New Qena, New Sohag, New Fayoum, New Asyut et Tiba el Gedida.

Si à l'origine, les villes nouvelles étaient principalement pensées pour loger les classes populaires (notamment grâce à des logements subventionnés), l'ouverture au secteur privé, qui a développé des commerces, écoles, établissements de santé et loisirs et a finalement attiré la classe moyenne-aisée, désireuse d'accéder à un maximum de biens et services.

Ce changement de paradigme, cumulé au **manque d'intégration au réseau de transports et au tissu économique égyptien, n'a pas permis aux trois premières générations d'atteindre leurs objectifs**. Ainsi, à l'exception de 15th of May, relativement bien connectée, les nouvelles villes n'accueilleraient en 2017 que 8% des objectifs de peuplement fixés lors de leur lancement<sup>2</sup>. Le coût de la vie y serait trop élevé par rapport au revenu moyen égyptien et les services adaptés aux classes les plus aisées. Par ailleurs, tandis que seulement 10% des foyers urbains possédaient un véhicule dans les années 2000, **les transports en commun et/ou collectifs restent quasiment absents** dans ces villes pourtant très étendues, avec des quartiers résidentiels éloignés des zones d'activités et de vastes espaces non-exploités. **Ces facteurs ont fortement limité l'implantation des petites et microentreprises qui représentent pourtant 45% des emplois égyptiens**.

Aujourd'hui, treize villes sont en projet dont la Nouvelle capitale administrative<sup>3</sup>, qui représente à elle-seule un budget avoisinant les 45 Mds USD. Les conséquences économiques et environnementales de cette politique d'expansion urbaine représentent actuellement un défi pour les autorités. Les transports inter et intra-urbains sont en effet une des clés de la réussite de ces projets : l'éloignement des villes nouvelles des centres urbains et la mauvaise gestion des transports pèsent fortement sur l'économie égyptienne. La Banque Mondiale estimait à ce titre, qu'en 2012 les embouteillages du Caire à eux seuls coutaient 8 mds USD par an à l'économie égyptienne. Quant à l'impératif d'amélioration de la gestion de l'eau, l'ONU estime

<sup>1</sup> 10th Ramadan, Sadat City, 15th of May, 6th of October, New Borg El-Arab, New Damietta, Al Obour, Al Amal, Al Badr New Town et Salihya

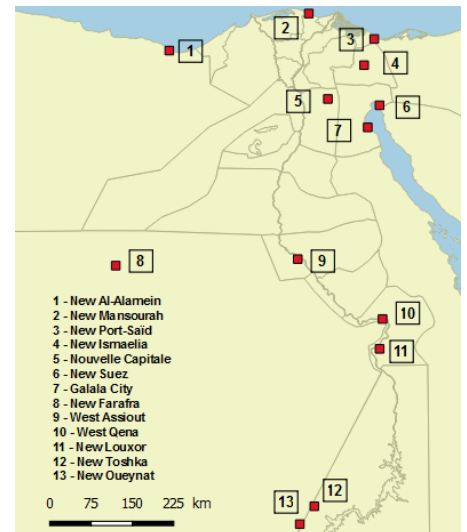
<sup>2</sup> 61 à 79% des logements étaient inoccupés / inhabités lors du recensement de 2006, y compris les nouvelles villes en périphérie du Caire

<sup>3</sup> On trouve également Galala City, New Alamein, East Port Saïd, New Mansoura, New Ismaïlia, New Suez, West Asyut, West Qena et New Louxor



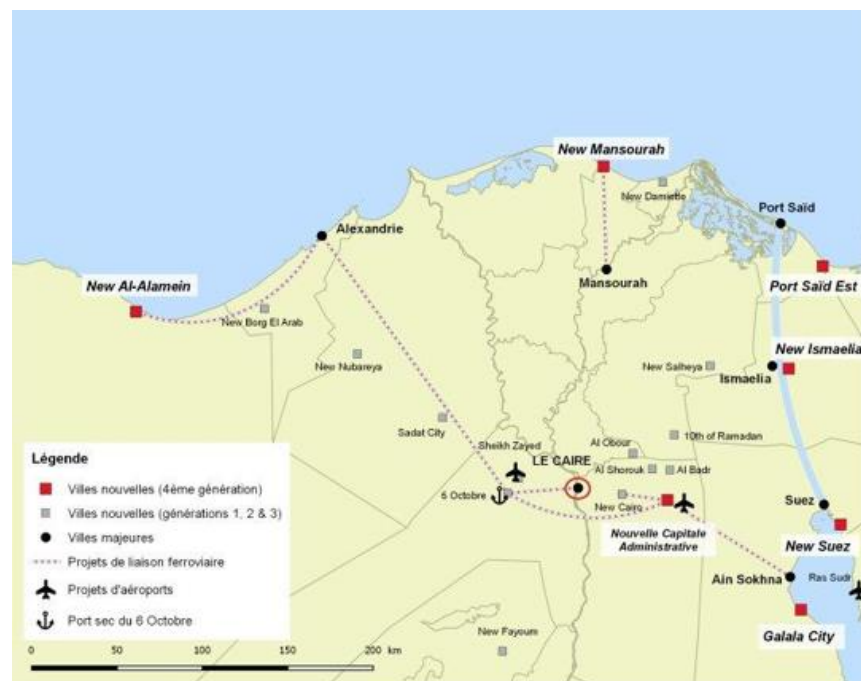
Lettre économique d’Egypte n°79 – Décembre 2017 © DG Trésor

que le seuil de pénurie absolue d’eau (500 m<sup>3</sup>/an/hab.) devrait être atteint en 2025. Si plus de 80% de la consommation d’eau en Egypte est captée par le secteur agricole, ces villes nouvelles ont également une empreinte écologique importante car alimentées en grande partie par des nappes souterraines non-renouvelables ou des canaux dérivés du Nil, sans que la réintégration des eaux usées dans le cycle naturel ne soit prévue. Le développement récent de projets d’usines de désalinisation ne devrait pas permettre de pallier ce besoin à moyen terme (moins de 1% des besoins seraient couverts par ces infrastructures à l’achèvement des projets en cours).



#### Située au centre d’un triangle Suez-Ain Sokhna-

**Le Caire, la Nouvelle capitale** devrait s’étendre sur une surface de 500 à 700 km<sup>2</sup>, soit près de deux fois la superficie actuelle du Caire. Le projet entend à la fois résoudre les problèmes liés à la densité et à la congestion du Caire et servir de catalyseur pour l’emploi et les investissements. Les objectifs de peuplement (5 à 6 millions d’habitants à terme) et la localisation stratégique de la ville à mi-chemin entre le grand Caire et la zone économique du Canal de Suez vont dans ce sens. Cependant, **malgré les objectifs ambitieux régulièrement diffusés, le plan directeur détaillé reste inconnu et vraisemblablement sujet à modification.** L’accent est pour l’instant mis sur la construction de logements (240 000 doivent être construits en 5 ans pour la phase 1) ainsi que sur la connexion de la ville avec le grand Caire (aucun projet pérenne et efficient de transport intra-urbain n’a encore été clairement identifié). Une coulée verte de 35 km de long alimentée par deux canaux dérivés du Nil devrait également traverser la capitale.



[Retour sommaire](#)



## Actualité juridique

Dr. Ismail Selim (CRCICA)

[i.selim@crcica.org](mailto:i.selim@crcica.org)[Site Internet du CRCICA](http://www.crcica.org)

*Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique*

## Le CRCICA : une organisation internationale spécialisée dans l'arbitrage interne et international au Caire

Le Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire (CRCICA) bénéficie du statut d'Organisation Internationale depuis l'accord de siège conclu entre l'AALCO (*Asian African Legal Consultative Organization*) et le gouvernement hôte égyptien. Il a son siège au Caire, où il opère depuis 1979. Depuis, il a eu à traiter 1200 cas dans des secteurs aussi divers que l'énergie, la construction, l'hôtellerie ou encore l'investissement. Sa compétence d'arbitrage est reconnue aussi bien au niveau local en Egypte, qu'international. Il a par ailleurs contribué à la rédaction de deux ouvrages de références sur l'arbitrage en Afrique<sup>1</sup>.

Les organes de gouvernance du CRCICA se composent de personnalités arabes, égyptiennes, africaines, asiatiques et européennes reconnues, dont deux juristes français renommés : le Professeur Alain Pellet, professeur émérite à l'université Paris-Nanterre et Maître Philippe Leboulanger, arbitre.

En matière de procédure, le CRCICA a adopté le règlement CNUDCI<sup>2</sup>. Cette loi-type de la CNUDCI a beaucoup inspiré l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage<sup>3</sup> dans le cadre de l'OHADA<sup>4</sup>. Le Centre dispose également d'un règlement sur la médiation et donc d'une compétence certaine en la matière. Le CRCICA propose un accompagnement procédural personnalisé pour les parties et met à disposition de ces dernières un Counsel « *case manager* » (sorte de secrétaire-greffier) qui se charge de l'administration de la procédure arbitrale et s'assure du bon déroulement de la procédure, notamment en rappelant aux parties les délais à respecter. En outre, le Centre dispose d'une équipe trilingue compétente en français, en anglais et en langue arabe.

Inscrit sur la *White List* de la *Global Arbitration Review*, pour la région Afrique et Moyen-Orient, le CRCICA bénéficie d'une appréciation favorable dans le classement des institutions d'arbitrage en fonction de leurs coûts, « Arbitration cost compared, 14 septembre 2017 ». Enfin, selon le rapport d'évaluation des centres d'arbitrage de la Banque africaine de développement (BAD) « *le CRCICA est l'un des meilleurs centres d'arbitrage sur le continent africain et ses services peuvent aisément être recommandés par les parties originaires du continent africain et d'ailleurs* ». En matière d'éthique, la Banque souligne la parfaite neutralité du CRCICA indépendamment du lieu d'origine des parties aux affaires qui y sont jugées.

*[SAVE THE DATE] Le Centre organise entre autre des conférences et colloques comme celle prévue le 9 Janvier 2018 autour de « l'usage du français comme langue de l'arbitrage ». A cette occasion, diverses associations relatives à l'arbitrage y seront représentées (Comité français de l'arbitrage, Francarbi). Des interlocuteurs en France et au Moyen-Orient partageront leur expériences, tels que des avocats et représentants d'institutions arbitrales africaines et européennes.*

[Retour sommaire](#)

<sup>1</sup> « Arbitration in Africa : A practitioner's guide », Kluwer Law ; "The transformation of arbitration in Africa, The role of arbitral institutions", Dr. Emilia ONEYMA

<sup>2</sup> Commission des Nations unies pour le droit commercial international, [voir le site du CNUDCI](#)

<sup>3</sup> Voir l'[Acte uniforme sur le droit d'arbitrage adopté le 15 mai 1999](#)

<sup>4</sup> Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires est une organisation intergouvernementale d'intégration juridique instituée en 1993. A ce jour elle compte 17 états membres. Voir [le site de l'OHADA](#).



## Brèves et indicateurs

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr](mailto:tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr)

## Brèves économiques

- L'indice PMI a atteint 50,7 au mois de novembre 2017 **mettant fin à une série de 25 mois consécutifs de dégradation de l'activité dans le secteur privé hors hydrocarbures**. L'indice relève une augmentation de la production et des nouvelles commandes ainsi qu'une croissance record de la demande étrangère de biens et services égyptiens. Les taux d'inflation des prix des intrants et des prix à la production ont fléchi, tombant sous leurs moyennes respectives à long terme.
- Calculée en glissement annuel, **l'inflation s'établissait à 26,7% à la fin du mois de novembre**.
- Le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale vient d'approuver le versement de la troisième et dernière tranche du *Development Policy Loan* qui couvrait la période 2015-17 et dont le montant s'établissait à 3,15 Mds\$.
- Le montant des exportations hors pétrole est passé de 3,7 Mds\$ au premier trimestre 2016/17 à 4,1 Mds\$ au premier trimestre 2017/18, soit une augmentation voisine de 9%.
- Le montant brut des recettes touristiques est passé de 758 M\$ au premier trimestre de l'année fiscale 2016/17 à 2,7 Mds\$ au premier trimestre de l'année fiscale 2017/2018.
- Le montant des transferts d'expatriés est passé de 4,4 Mds\$ au premier trimestre 2016/2017 à 6 Mds\$ au premier trimestre 2017/18, **soit une augmentation supérieure à 37%**.
- Le déficit de la balance courante a été ramené de 4,8 Mds\$ (**soit 2% du PIB**) au cours du premier trimestre de l'année fiscale 2016/17 à 1,6 Md\$ (**soit 0,6% du PIB**) au cours du premier trimestre de l'année fiscale 2017/18. Quant à l'excédent dégagé par la balance des paiements, **il est passé de 1,9 Md\$ à 5,1 Mds\$ dans le même temps**.
- Les flux bruts d'investissement direct ont été ramenés de 1,9 Md\$ au premier trimestre de l'année fiscale 2016/17 à 1,6 Md\$ au premier trimestre de l'année fiscale 2017/2018.
- Calculé en termes nets, le montant des avoirs extérieurs (avoirs en or inclus) de la Banque Centrale est passé de 23,1 Mds\$ à la fin du mois de novembre 2016 à 36,7 Mds\$ à la fin du mois de novembre 2017.
- Le déficit budgétaire est passé de 76,8 Mds d'EGP (**soit 2,2% du PIB**) à la fin du premier trimestre de l'année fiscale 2016/17 à 85,3 Mds d'EGP (**soit 2% du PIB**) à la fin du premier trimestre de l'année fiscale 2017/18.
- D'après le Gouverneur de la Banque Centrale, l'ouverture du capital de la Banque du Caire devrait intervenir dans le courant du troisième trimestre 2018.

[Retour sommaire](#)


**Brèves et indicateurs**
**Indicateurs économiques**

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2016	Juil-Sept 2016	Oct-Dec 2016	Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		4,5	3,4	3,8	4,3	5,0
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-8,8	-8,7	-9,2	-9,2	-8,4
	<i>dont hydrocarbures</i>	-0,8	-1,1	-1,1	-1,4	-1,1
	Balance des services	1	1,4	1	2	2,3
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,5	0,8	0,8	1,3	1,5
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2
	Transferts privés (nets)	4,3	3,4	4,6	4,6	4,8
	Compte courant	-4,8	-5	-4,7	-3,5	-2,4
	Compte de capital et financier	6,6	7,1	10,5	7	4,4
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,5	1,9	2,4	2,3	1,3
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	0,2	-0,8	1,1	7,6	8,2
Balance des paiements	0,8	1,9	5,1	4	2,7	
Indicateurs mensuels 2017		Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	33,0	31,9	31,6	30,8	25,98
	Inflation sous-jacente	35,6	34,9	33,3	30,5	25,5
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75
	Taux de refinancement	19,75	19,75	19,75	19,75	19,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	20,66	20,98	21,04	20,74	20,74
	LE pour 1USD	17,92	17,75	17,65	17,65	17,66
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		36,04	36,14	36,53	36,70	36,72

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à [jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr](mailto:jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr)).

**Clause de non-responsabilité**

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Jérôme Baconin, Joséphine Hébert, Romane Pagès, Tarek Gharib

Revue par : Guilhem Roger

Version du 21/12/2017